

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU: 04 juillet 2019

Compte-rendu affiché le : 12 juillet 2019

Date de convocation du conseil municipal : 28 juin 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT: Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents: M. Bernard AUDRAN; Mme Sophie SOUYRIS; M. Gilles GROS; Mme Cristelle LENOIR; M. Antonio GODOY; M. Bernard GUY; Mme Louisiane DELMAS; Eliette CAMUT; Rodolphe MILHAU; M. Éric PEROLAT

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Magnhia MENGUS (Procuration Sophie SOUYRIS) ;

Membre absent: Mme Isabelle PUJALTE; M. Sébastien DUMONT; Mme Marie-Pierre SABATIER

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 17 juin 2019.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Ordre du jour

I- Régularisation de cession - TIRIL

II- Convention – association la LODEZIENNE

III- Questions diverses:

Information budgétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1: Régularisation de cession - TIRIL

La question a été abordée lors du dernier Conseil Municipal. M. TIRIL a construit une partie du mur en limite de sa propriété sur une parcelle communale. Afin de régulariser la situation, un bornage sera réalisé pour connaître la surface à céder à M. TIRIL. La cession se fera à titre onéreux. Monsieur le Maire a trouvé un accord avec M. TIRIL. La parcelle, qui ne présente pas d'intérêt particulier pour l'administration de la commune sera vendue à hauteur de 3500 € et tous les frais relatifs à la vente seront supportés par M. TIRIL (notaire, bornage...). Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de démarrer l'enquête publique nécessaire pour le déclassement de la voirie et de signer tous les documents afférents.

En cas de modification des conditions de cession. Monsieur le Maire présentera à nouveau les éléments au Conseil Municipal pour validation.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne l'autorisation de débuter l'enquête publique, de nommer un commissaire enquêteur et de signer tous les documents relatifs à la cession.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

POINT N°2: Convention – association la LODEZIENNE

Lors du dernier Conseil Municipal, la question a été ajournée pour que les membres du bureau de l'association puissent avoir connaissance du contenu de la convention. De plus, certaines modifications sont intervenues en réponse aux remarques faites lors du dernier Conseil Municipal. Le projet de convention modifié a été transmis aux membres du conseil avant la séance. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne l'autorisation de signer la convention.

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

POINT N°3: Questions diverses

M. PEROLAT indique au Conseil Municipal que l'état de la voirie au niveau du parking des horsbiels nécessite une intervention. Monsieur le Maire et Mme SOUYRIS indiquent que, dans le cadre de la réfection de la traversée du village, une étude sera réalisée pour réaménager tout cet espace ainsi que le parking. La réflexion portera également sur une meilleure intégration des conteneurs de tri sélectif.

La commune a été saisie d'une demande d'autorisation de voirie pour l'installation d'un camion qui vend des poulets rôtis et des pommes de terre devant l'entreprise AD VINI. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de connaître l'emplacement exact du camion car une partie de la voirie appartient à l'entreprise AD VINI et qu'en fonction de l'emplacement, la demande d'implantation devra être faite auprès de l'entreprise plutôt qu'à la commune.

Point budgétaire. Monsieur AUDRAN indique que les prévisions budgétaires sont respectées. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 469347,74 € et représentent 33,3% des dépenses prévisionnelles. Parmi les principaux chapitres de dépenses, les

charges à caractère général sont réalisées à 38,1% (171983,58 €), certains travaux d'entretien programmés restant à réaliser, et les charges de personnel à 48,1% (213924,58 €). Les dépenses d'investissement sont réalisées à hauteur de 303957,88 € (18,2 % du budgété) et portent essentiellement sur l'achèvement d'investissements engagés en 2018 (extension de l'atelier municipal, aménagement du chemin de la Californie, achèvement de la vidéosurveillanceEn raison des travaux importants qui ne débuteront qu'en fin d'année (Mairie, Traversée du village,...) la commune n'aura normalement pas à contracter d'emprunt pour clôturer l'exercice.

La séance est levée à 20h30